

STAGE 3 ou 4 mois – Vers une desserte forestière connue, préservée et multifonctionnelle : état des lieux et cartographie des chemins et voies d'accès au massif forestier, et de leurs usages.

Contexte du territoire :

Conscients du véritable atout que représentent la forêt et la filière bois localement, les élus des Communautés de communes du Territoire de Beaurepaire, du Pays Roussillonnais, de Bièvre Isère Communauté, qui porte administrativement la charte forestière, et de ViennAgglo ont initié l'élaboration de la Charte Forestière de Bas-Dauphiné et Bonnevaux, désormais mise en œuvre depuis 2014. Se situant au Nord du Département de l'Isère, à proximité de grandes agglomérations (Lyon, Grenoble, Valence) et de villes importantes (Roussillon, Vienne...), le territoire est couvert par 28 000 ha de forêt, soit environ 25 % de sa surface totale, principalement concentrés sur le massif forestier de Bonnevaux. Il est un espace rural de loisirs et d'accueil du public, notamment le week-end (randonneurs, chasseurs...).

Contexte de la mission :

Visant à prendre en compte l'ensemble des services rendus par la forêt, la charte forestière a notamment identifié comme l'un des principaux enjeux locaux la question de l'accès à la ressource et de la desserte forestière, permettant une gestion durable et une réponse aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Toutefois, l'usage des voiries pour l'exploitation forestière conduit régulièrement à des situations d'incompréhension, voire de conflit. Ces tensions opposent des communes limitées dans leurs capacités d'entretien des voiries (et leurs usagers) à des entreprises d'exploitation forestière dont l'activité est nécessaire pour approvisionner en bois toute une filière créatrice d'emplois locaux et valoriser la ressource locale. Une démarche a donc été engagée en début d'année 2017, associant professionnels de la filière bois et communes de la charte forestière visant à favoriser le dialogue entre toutes les parties. La concertation a rapidement permis d'identifier la nécessité de définir un **Mode opératoire pour l'utilisation des chemins ruraux lors de l'exploitation forestière**. Sur la base du volontariat des professionnels de la filière et des propriétaires forestiers, et de la mise en place d'états des lieux avant et après chantiers d'exploitation, ce mode opératoire bénéficie également de la création d'un **Réseau de Correspondants Forêt Communaux**, facilitant les échanges.

De manière à développer un support d'aide aux communes et à leurs correspondants forêt, un premier travail réalisé par un stagiaire a permis de construire un outil cartographique qui vise à identifier et faire un état des lieux des chemins et voies d'accès au massif forestier, ainsi que de leurs usages et des enjeux locaux concernés (environnementaux...). Ce premier travail a été réalisé, sur un groupe d'une dizaine de communes.

L'objectif du stage est de poursuivre le travail cartographique engagé d'état des lieux des chemins et voies d'accès au massif forestier, sur de nouvelles communes du territoire et maintenir la dynamique qui a émergé autour de cette action.

Plus précisément, les objectifs sont :

- Continuer à développer l'outil cartographique pour les correspondants forêt de l'ensemble du territoire (pour faciliter leur implication dans la mise en œuvre du mode opératoire pour l'utilisation des chemins ruraux lors de l'exploitation forestière) ;
 - Avoir une bonne connaissance du réseau de desserte du territoire et des enjeux liés ;
 - Créer des automatismes pour l'entretien partagé de la desserte forestière à l'échelle locale ;
 - Cibler les zones de conflits existantes ou potentielles ;
 - Identifier éventuellement des projets de desserte émergents ou les besoins potentiels ;
- ⇒ Instaurer un dialogue fertile entre professionnels de la filière bois et les communes (dans le cadre du mode opératoire) ;

Missions :

Sous la responsabilité de la Chargée de mission pour l'animation de la Charte Forestière : Caractériser les infrastructures existantes et leurs usages pour les activités forestières et touristiques.

1. Recueil d'informations auprès des communes

- Recueil de données cartographiques manquantes sur les nouvelles communes (identification des chemins ruraux, voiries communales).
- Entretiens locaux pour identifier les enjeux autour de l'utilisation des chemins ruraux: animation de groupes d'acteurs locaux, en s'appuyant sur le correspondant forêt communal.

2. Alimenter un SIG et formaliser des cartes exploitables et modifiables

- Alimenter un SIG avec les éléments rassemblés à l'étape précédente ;
- Formaliser des cartes exploitables à l'échelle communale, en mettant en valeur les éléments rassemblés de la manière la plus pertinente et visuelle possible.

3. Communiquer sur les résultats

- De manière à communiquer sur le travail effectué, une réunion de rendu auprès des élus et des professionnels de la filière pourra être organisée.

Profil et compétences :

- Niveau BAC+3/5 (Master, Ecole d'Ingénieur, Licence professionnelle...) dans les domaines suivants : développement rural /géographie, forêt/filière bois, SIG/Cartographie...
- Animation territoriale et capacité à mobiliser les acteurs locaux,
- Maîtrise de la géomatique et des SIG (Logiciel QGIS notamment),
- Intérêt et/ou connaissance des métiers de la filière bois et des besoins des professionnels dans l'exercice de leur activité,
- Connaissance du milieu rural (contexte et enjeux économiques, sociaux et environnementaux), en aménagement et développement durable du territoire,
- Connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales,
- Bon sens relationnel, capacité rédactionnelles et organisationnelles,
- Maîtrise des logiciels de bureautique : Word, Excel, Powerpoint,
- Permis B indispensable.

Informations pratiques :

- Début du stage : Septembre ou Octobre 2018
- Durée : 3 à 4 mois
- Rémunération : selon gratification en vigueur (554,40 € mensuels si temps complet) – Mise à disposition d'un bureau (Ordinateur, téléphone, imprimante),
- Lieu de stage : Saint Jean de Bournay (38) – déplacements fréquents sur le territoire de la charte forestière (87 communes).

Renseignements complémentaires : Auprès de Marie-Laure JAS, animatrice de la Charte Forestière de Bas-Dauphiné et Bonnevaux : 04 74 59 11 57 / ml.jas@bievre-isere.com.

Candidatures :

Envoyer CV et lettre de motivation **avant le 31 aout 2018 à :**

Monsieur le Président de Bièvre Isère Communauté
Grenoble Air Parc, 1 avenue Roland Garros
38590 SAINT ETIENNE DE SAINT GEOIRS
ressources.humaines@bievre-isere.com